

## Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 22 mai 2026

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Emilie DUPREY, Sonia LAUTRU – **Chauché** : Lydie FROUIN, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Jocelyne GILBERT, Franck GRAVELEAU, Nicolas RAVON, – **La Copechagnière** : Hervé GAUVRIT, Amandine MATHÉ – **Essarts en Bocage** : Bernard BOISSEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Laurent LEGRAND, Aurélie RIVIÈRE, Ghislaine ROUSSEAU, Mickaël TURPAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Annaïk JUDIC, Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Sandrine CARDINAUD, François LECLERCQ – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Natacha FONTENY – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Florence MOREAU

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Lydie BOUCHAUD pouvoir à Jean-François YOU – **Chauché** : Françoise CHARRIER pouvoir à Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Jocelyne GILBERT – **Essarts-en-Bocage** : Marie-Josèphe ARNAUD pouvoir à Mickaël TURPAUD – **La Merlatière** : Sylvie MARIOT – **Les Brouzils** : Patrick PERDRIAU – **Sainte-Florence** : Jérôme PELLÉ pouvoir à Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN pouvoir à Hugo FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Lydie FROUIN

En exercice : 36

Présents : 28

Votants : 34

Quorum : 19

La séance est ouverte à 18h30

Monsieur DALLEY donne lecture des membres excusés et ayant donné pouvoir.

Après ouverture de la séance du Conseil communautaire par Monsieur le Président, il est proposé de nommer un secrétaire de séance : Lydie FROUIN

**Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 7 mai 2026**

---

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire, en séance publique, du 7 mai 2026.

**Rapport n° 2 : Approbation des comptes financiers uniques 2025**

---

[Monsieur DALLET quitte la séance.](#)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 1612-12 ;  
Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ;  
Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 ;

Considérant que les collectivités territoriales doivent adopter au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion ;

Considérant que le compte financier unique doit être voté au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent Les Essarts a choisi de passer au compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant le rapport de présentation du compte financier unique pour le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2025 ;

Considérant la clôture de l'exercice 2025, les comptes financiers uniques font apparaître un résultat global excédentaire de 9 489 988,06 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 10 351 279,66 € et pour la section d'investissement par un déficit de – 861 291,60 €.

#### 43500 BUDGET GÉNÉRAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	16 898 653,84 €	18 774 519,68 €	8 296 516,96 €	6 266 326,89 €
TOTAUX	16 898 653,84 €	18 774 519,68 €	8 296 516,96 €	6 266 326,89 €
Résultats de l'exercice		1 875 865,84 €	2 030 190,07 €	
Résultats reportés		3 511 961,16 €		4 314 888,66 €
TOTAUX CUMULES	16 898 653,84 €	22 286 480,84 €	8 296 516,96 €	10 581 215,55 €
Résultat de clôture	0,00 €	5 387 827,00 €	0,00 €	2 284 698,59 €
Restes à réaliser			3 295 883,95 €	880 212,86 €
TOTAUX CUMULES DEFINITIFS	16 898 653,84 €	22 286 480,84 €	11 592 400,91 €	11 461 428,41 €
RESULTATS DEFINITIFS		5 387 827,00 €	130 972,50 €	

#### 43530 BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	2 114 836,25 €	3 367 094,03 €	1 659 160,31 €	993 015,88 €
TOTAUX	2 114 836,25 €	3 367 094,03 €	1 659 160,31 €	993 015,88 €
Résultats de l'exercice		1 252 257,78 €	666 144,43 €	
Résultats reportés		3 325 187,49 €		70 026,28 €
TOTAUX CUMULES	2 114 836,25 €	6 692 281,52 €	1 659 160,31 €	1 063 042,16 €
Résultat de clôture	0,00 €	4 577 445,27 €	596 118,15 €	0,00 €
Restes à réaliser			2 443 036,01 €	401 030,37 €
TOTAUX CUMULES DEFINITIFS	2 114 836,25 €	6 692 281,52 €	4 102 196,32 €	1 464 072,53 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 577 445,27 €	2 638 123,79 €	

**43502 BUDGET DECHETS**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>1 521 587,25 €</b>	<b>1 676 943,61 €</b>	<b>259 244,08 €</b>	<b>112 648,75 €</b>
TOTAUX	1 521 587,25 €	1 676 943,61 €	259 244,08 €	112 648,75 €
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>155 356,36 €</b>	<b>146 595,33 €</b>	
Résultats reportés		228 690,90 €		433 803,28 €
TOTAUX CUMULES	1 521 587,25 €	1 905 634,51 €	259 244,08 €	546 452,03 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	<b>384 047,26 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>287 207,95 €</b>
Restes à réaliser			181 837,91 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES DEFINITIFS	1 521 587,25 €	1 905 634,51 €	441 081,99 €	546 452,03 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>384 047,26 €</b>		<b>105 370,04 €</b>

**43504 BUDGET ATELIERS-RELAIS**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>278 116,03 €</b>	<b>278 171,92 €</b>	<b>169 825,48 €</b>	<b>238 383,22 €</b>
TOTAUX	278 116,03 €	278 171,92 €	169 825,48 €	238 383,22 €
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>55,89 €</b>		<b>68 557,74 €</b>
Résultats reportés	55,89 €			868 131,99 €
TOTAUX CUMULES	278 171,92 €	278 171,92 €	169 825,48 €	1 106 515,21 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>936 689,73 €</b>
Restes à réaliser			64 637,01 €	63 398,48 €
TOTAUX CUMULES DEFINITIFS	278 171,92 €	278 171,92 €	234 462,49 €	1 169 913,69 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0,00 €</b>		<b>935 451,20 €</b>

**43505 BUDGET CAMPING**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	1 312 216,58 €	1 314 176,61 €	678 919,32 €	1 323 935,58 €
TOTAUX	1 312 216,58 €	1 314 176,61 €	678 919,32 €	1 323 935,58 €
Résultats de l'exercice		1 960,03 €		645 016,26 €
Résultats reportés		0,00 €	231 407,41 €	
TOTAUX CUMULES	1 312 216,58 €	1 314 176,61 €	910 326,73 €	1 323 935,58 €
Résultat de clôture	0,00 €	1 960,03 €	0,00 €	413 608,85 €

**43506 BUDGET ZAE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	4 848 873,55 €	4 848 873,55 €	4 679 582,70 €	4 582 275,72 €
Résultats de l'exercice		0,00 €	97 306,98 €	
Résultats reportés		0,10 €	4 328 257,62 €	
TOTAUX CUMULES	4 848 873,55 €	4 848 873,65 €	9 007 840,32 €	4 582 275,72 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,10 €	4 425 564,60 €	0,00 €

**43507 BUDGET COMMERCES**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	121 259,14 €	121 259,14 €	54 629,85 €	110 290,26 €
TOTAUX	121 259,14 €	121 259,14 €	54 629,85 €	110 290,26 €
Résultats de l'exercice		0,00 €		55 660,41 €
Résultats reportés	0,00 €			182 525,62 €
TOTAUX CUMULES	121 259,14 €	121 259,14 €	54 629,85 €	292 815,88 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	238 186,03 €
Restes à réaliser			6 418,33 €	
TOTAUX CUMULES DEFINITIFS	121 259,14 €	121 259,14 €	61 048,18 €	292 815,88 €
RESULTATS DEFINITIFS		0,00 €		231 767,70 €

**43540 BUDGET CENTRE AQUATIQUE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	1 261 271,21 €	1 261 307,88 €		
Résultats de l'exercice		36,67 €		
Résultats reportés	36,67 €	0,00 €		
TOTAUX CUMULES	1 261 307,88 €	1 261 307,88 €		
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RAR			5 991 813,21 €	1 344 641,71 €
SOLDE DES RAR			5 991 813,21 €	1 344 641,71 €

RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €	10 351 279,66 €	5 021 682,75 €	4 160 391,15 €
----------------------	--------	-----------------	----------------	----------------

RESULTATS DE CLOTURE Budget général + budgets annexes	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	0,00 €	10 351 279,66 €	5 021 682,75 €	4 160 391,15 €

RESULTATS DES SECTIONS (hors RAR)		10 351 279,66 €		-861 291,60 €
-----------------------------------	--	-----------------	--	---------------

RESULTATS DEFINITIF: Budget général +budgets annexes	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	0,00 €	10 351 279,66 €	11 013 495,96 €	5 505 032,86 €

RESULTATS DES SECTIONS (avec solde RAR)		10 351 279,66 €		-5 508 463,10 €
---	--	-----------------	--	-----------------

RESULTATS CUMULES DES SECTIONS		9 489 988,06 €		
--------------------------------	--	----------------	--	--

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte financier unique pour le budget Général et annexes de la Communauté de communes pour l'exercice 2025.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer l'ensemble des comptes de gestion.

Monsieur DALLET regagne la salle.

### Rapport n° 3 : Affectation des résultats sur l'exercice 2026

A la suite de la présentation des éléments budgétaires pour l'exercice 2025, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

#### Budget principal + budget camping :

	Budget camping 43505	Budget principal 43500	Cumul budget principal 43500 + camping 43505
Résultat de fonctionnement 2025	1 960,03 €	1 875 865,84 €	1 877 825,87 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	3 511 961,16 €	3 511 961,16 €
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025</b>	<b>1 960,03 €</b>	<b>5 387 827,00 €</b>	<b>5 389 787,03 €</b>
Résultat d'investissement 2025	645 016,26 €	-2 030 190,07 €	-1 385 173,81 €
Résultat d'investissement reporté	-231 407,41 €	4 314 888,66 €	4 083 481,25 €
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement 2025</b>	<b>413 608,85 €</b>	<b>2 284 698,59 €</b>	<b>2 698 307,44 €</b>
Restes à réaliser (Dépenses)		3 295 883,95 €	3 295 883,95 €
Restes à réaliser (Recettes)		880 212,86 €	880 212,86 €
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>		<b>-2 415 671,09 €</b>	<b>-2 415 671,09 €</b>
<b>Besoin de financement en investissement</b>		<b>-130 972,50 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation des résultats 2025 sur 2026 (43500 + 43505)</b>			<b>5 389 787,03 €</b>
Affectation du résultat de fonctionnement 2025 à la section d'investissement 2026 (Article 1068 en investissement)			0,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2025 des budgets principal et camping tel que présenté ci-dessus.

### Rapport n° 4 : Budget assainissement, affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026

A la suite de la présentation des éléments budgétaires pour l'exercice 2025, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

## Budget Assainissement

	Budget Assainissement
Résultat de fonctionnement 2025	1 252 257,78 €
Résultat de fonctionnement reporté	3 325 187,49 €
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025</b>	<b>4 577 445,27 €</b>
Résultat d'investissement 2025	-666 144,43 €
Résultat d'investissement reporté	70 026,28 €
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement 2025</b>	<b>-596 118,15 €</b>
Restes à réaliser (Dépenses)	2 443 036,01 €
Restes à réaliser (Recettes)	401 030,37 €
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>-2 042 005,64 €</b>
<b>Besoin de financement en investissement</b>	<b>-2 638 123,79 €</b>
<b>Affectation des résultats 2025 sur 2026 (43500 + 43505)</b>	<b>4 577 445,27 €</b>
Affectation du résultat de fonctionnement 2025 à la section d'investissement 2026 (Article 1068 en investissement)	-2 638 123,79 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2025 du budget assainissement tel que présenté ci-dessus.

Finances

### Rapport n° 5 : Approbation du budget principal supplémentaire 2026

Après présentation des éléments budgétaires concernant le budget principal, il est proposé de valider le budget supplémentaire 2026 comme suit :

## BUDGET PRIMITIF 2026 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	2 215 520,00 €		2 215 520,00 €
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	4 750 000,00 €		4 750 000,00 €
<b>014 ATTENUATION DE PRODUIT</b>	5 000 000,00 €		5 000 000,00 €
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	2 981 000,00 €		2 981 000,00 €
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	497 000,00 €		497 000,00 €
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	35 000,00 €		35 000,00 €
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>	0,00 €		0,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>15 478 520,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>15 478 520,00 €</b>
<b>042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	2 600 000,00 €	1 000 000,00 €	3 600 000,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>18 078 520,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>19 078 520,00 €</b>
<b>023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	650 480,00 €	4 389 787,03 €	5 040 267,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 729 000,00 €</b>	<b>5 389 787,03 €</b>	<b>24 118 787,03 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
<b>013 ATTENUATION DE CHARGES</b>	120 000,00 €		120 000,00 €
<b>70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE &amp; VENTES</b>	1 717 500,00 €		1 717 500,00 €
<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>	6 064 700,00 €		6 064 700,00 €
<b>731 FISCALITE LOCALE</b>	5 120 000,00 €		5 120 000,00 €
<b>74 DOTATIONS, SUBVENTIONS &amp; PARTICIPATIONS</b>	4 684 000,00 €		4 684 000,00 €
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	832 800,00 €		832 800,00 €
<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	0,00 €		0,00 €
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	20 000,00 €		20 000,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>18 559 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>18 559 000,00 €</b>
<b>042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	170 000,00 €		170 000,00 €
<b>RESULTAT REPORTE</b>		5 389 787,03 €	5 389 787,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 729 000,00 €</b>	<b>5 389 787,03 €</b>	<b>24 118 787,03 €</b>

## BUDGET PRIMITIF 2026 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Total BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
<b>Opérations non affectées</b>	<b>2 861 176,32 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 861 176,32 €</b>
Chapitre 10 - Reprise sur excédent capitalisé			0,00 €
Chapitre 16 - Remboursement du capital	400 000,00 €		400 000,00 €
Chapitre 204 (2041412) - Sub. d'équipements versées aux communes	2 403 357,20 €		2 403 357,20 €
Chapitre 204 - Fonds de concours exceptionnel - SO La Copechagnière	0,00 €		0,00 €
Chapitre 204 - Sub. d'équipements versées aux pers privées	4 431,12 €		4 431,12 €
Chapitre 204 - Fonds de relance (partenariat avec Dpt)	0,00 €		0,00 €
Chapitre 204 - Subv° d'eqts versées aux pers. de droit privé	0,00 €		0,00 €
Chapitre 21 - Acquisitions foncières	53 388,00 €		53 388,00 €
Chapitre 26 - Participations (Vendée énergie)	0,00 €		0,00 €
Chapitre 27 - Immobilisations financières	0,00 €		0,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	0,00 €		0,00 €
<b>Programmes d'équipements</b>	<b>12 710 770,63 €</b>	<b>- €</b>	<b>12 710 770,63 €</b>
1100 - Siège social	1 186 194,08 €		1 186 194,08 €
1200 - Informatique	230 627,60 €		230 627,60 €
2200 - Voirie ZA	2 334 620,54 €		2 334 620,54 €
2400 - ZA La Mongie	2 020 535,55 €		2 020 535,55 €
3100 - Equipements sportifs	909 610,88 €		909 610,88 €
4100 - Maisons de santé	4 043 906,84 €		4 043 906,84 €
5100 - Bibliothèques - mise en réseau	4 210,00 €		4 210,00 €
6100 - Logements sociaux	96 901,59 €		96 901,59 €
6200 - Personnes âgées	121 200,00 €		121 200,00 €
7200 - Primes à l'habitat	406 700,00 €		406 700,00 €
7300 - Aménagement / PLUIH	220 000,00 €		220 000,00 €
7400 - PCAET / Mobilités	638 066,87 €		638 066,87 €
8000 - Communication et tourisme	245 515,44 €		245 515,44 €
9000 - Enfance - Jeunesse	252 681,24 €		252 681,24 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>15 571 946,95 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 571 946,95 €</b>
040 Travaux en régie	50 000,00 €		50 000,00 €
040 Opération d'ordre de transfert entre section	120 000,00 €		120 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	200 000,00 €		200 000,00 €
001 Déficit d'investissement reporté			
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>370 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>370 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 941 946,95 €</b>	<b>- €</b>	<b>15 941 946,95 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>Total BP 2026</b>	<b>BS 2026</b>	<b>BP + BS 2026</b>
10 - Reprise sur apports et dotations	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
Remboursement TVA exercice N-1	200 000,00 €		200 000,00 €
Taxe d'aménagement	100 000,00 €		100 000,00 €
Affectation du résultat	0,00 €		0,00 €
13 - Subventions d'investissements	880 212,86 €		880 212,86 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 311 254,09 €	-8 088 094,47 €	3 223 159,62 €
204 - Subventions d'équipements	0,00 €		0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €		0,00 €
23 - Immobilisation en cours	0,00 €		0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €		0,00 €
024 - Produits de cession	0,00 €		0,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>12 491 466,95 €</b>	<b>-8 088 094,47 €</b>	<b>4 403 372,48 €</b>
040 - Opération d'ordre de transferts entre section	2 600 000,00 €	1 000 000,00 €	3 600 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €		200 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	650 480,00 €	4 389 787,03 €	5 040 267,03 €
			0,00 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €	2 698 307,44 €	2 698 307,44 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>3 450 480,00 €</b>	<b>8 088 094,47 €</b>	<b>11 538 574,47 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 941 946,95 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 941 946,95 €</b>

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le budget principal supplémentaire 2026 tel que présenté ci-dessus.

## Rapport n° 6 : Approbation du budget Assainissement supplémentaire 2026

Après présentation des éléments budgétaires concernant le budget Assainissement, il est proposé de valider le budget supplémentaire 2026 comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 414 500,00 €	0,00 €	0,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 715 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	850 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>2 565 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	4 577 445,27 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 565 000,00 €</b>	<b>4 577 445,27 €</b>	<b>7 142 445,27 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	2 275 000,00 €	0,00 €	2 275 000,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75 AUTRES PRODUITS D EGESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>2 365 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 365 000,00 €</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
002 RESULTAT REPORTE	0,00 €	4 577 445,27 €	4 577 445,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 565 000,00 €</b>	<b>4 577 445,27 €</b>	<b>7 142 445,27 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
16 EMPRUNTS ET DETTES	410 000,00 €	0,00 €	410 000,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 930,00 €	0,00 €	20 930,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 685,80 €	0,00 €	77 685,80 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 484 420,21 €	706 821,48 €	5 191 241,69 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>4 993 036,01 €</b>	<b>706 821,48 €</b>	<b>5 699 857,49 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
041 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	596 118,15 €	596 118,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 493 036,01 €</b>	<b>1 302 939,63 €</b>	<b>6 795 975,64 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
10 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	1 068 530,37 €	0,00 €	1 068 530,37 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	3 274 505,64 €	-3 274 505,64 €	0,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>4 343 036,01 €</b>	<b>- 3 274 505,64 €</b>	<b>1 068 530,37 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	850 000,00 €	- €	850 000,00 €
041 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>5 493 036,01 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 493 036,01 €</b>
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	- €	- €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	4 577 445,27 €	4 577 445,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 493 036,01 €</b>	<b>1 302 939,63 €</b>	<b>6 795 975,64 €</b>

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le budget assainissement supplémentaire 2026 tel que présenté ci-dessus.

## Rapport n° 7 : Approbation du budget Atelier Relais supplémentaire 2026

Après présentation des éléments budgétaires concernant le budget Atelier Relais, il est proposé de valider le budget supplémentaire 2026 comme suit :

<b>BUDGET ATELIER RELAIS 2026</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<i>Chapitre comptable</i>	<b>BP 2026</b>	<b>BS 2026</b>	<b>BP + BS 2026</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 800,00 €		63 800,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL			0,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 500,00 €		2 500,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	20 000,00 €		20 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €		2 500,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES			
<b>Total opérations réelles</b>	<b>88 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>88 800,00 €</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	165 000,00 €		165 000,00 €
002 RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT REPORTE			- €
<b>TOTAL</b>	<b>253 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>253 800,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<i>Chapitre comptable</i>	<b>BP 2026</b>	<b>BS 2026</b>	<b>BP + BS 2026</b>
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	5 000,00 €		5 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	148 000,00 €		148 000,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	70 800,00 €		70 800,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €		0,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>223 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>223 800,00 €</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	30 000,00 €		30 000,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00 €		0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>253 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>253 800,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<i>Chapitre comptable</i>	<b>BP 2026</b>	<b>BS 2026</b>	<b>BP + BS 2026</b>
16 EMPRUNTS ET DETTES	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OPERATION N°23 - ATELIERS RELAIS	119 987,01 €	905 101,20 €	1 025 088,21 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>229 987,01 €</b>	<b>905 101,20 €</b>	<b>1 135 088,21 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			- €
<b>TOTAL</b>	<b>259 987,01 €</b>	<b>905 101,20 €</b>	<b>1 165 088,21 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<i>Chapitre comptable</i>	<b>BP 2026</b>	<b>BS 2026</b>	<b>BP + BS 2026</b>
16 EMPRUNTS ET DETTES	31 588,53 €	-31 588,53 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	63 398,48 €	0,00 €	63 398,48 €
024 PRODUITS DE CESSIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>94 987,01 €</b>	<b>- 31 588,53 €</b>	<b>63 398,48 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	165 000,00 €	- €	165 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			- €
<b>Sous-Total</b>	<b>165 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>165 000,00 €</b>
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	936 689,73 €	936 689,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>259 987,01 €</b>	<b>905 101,20 €</b>	<b>1 165 088,21 €</b>

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le budget ateliers relais supplémentaire 2026 tel que présenté ci-dessus.

## Rapport n° 8 : Approbation du budget supplémentaire Commerces 2026

Après présentation des éléments budgétaires concernant le budget Commerces, il est proposé de valider le budget supplémentaire 2026 comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BS + BP 2026
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	20 500,00 €	20 000,00 €	40 500,00 €
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	500,00 €	0,00 €	500,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>51 000,00 €</b>
<b>042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	115 000,00 €	- €	115 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>146 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>166 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BS + BP 2026
<b>74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	49 870,00 €	20 000,00 €	69 870,00 €
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	39 630,00 €	- €	39 630,00 €
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	500,00 €	- €	500,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>110 000,00 €</b>
<b>042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	56 000,00 €	0,00 €	56 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>146 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>166 000,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BS + BP 2026
<b>16 EMPRUNTS ET DETTES</b>	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
<b>23 OPERATION N°25 - COMMERCES</b>	371 335,33 €	0,00 €	371 335,33 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>396 335,33 €</b>	<b>- €</b>	<b>396 335,33 €</b>
<b>041 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION</b>	- €	- €	- €
<b>040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	56 000,00 €	- €	56 000,00 €
<b>001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>452 335,33 €</b>	<b>- €</b>	<b>452 335,33 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BS + BP 2026
<b>13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS</b>	- €	- €	- €
<b>16 EMPRUNTS ET DETTES</b>	337 335,33 €	- 238 186,03 €	99 149,30 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>337 335,33 €</b>	<b>- 238 186,03 €</b>	<b>99 149,30 €</b>
<b>041 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION</b>			
<b>040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	115 000,00 €	- €	115 000,00 €
<b>001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>	- €	238 186,03 €	238 186,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>452 335,33 €</b>	<b>- €</b>	<b>452 335,33 €</b>

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le budget commerces supplémentaire 2026 tel que présenté ci-dessus.

## Rapport n° 9 : Approbation du budget supplémentaire Déchets 2026

Rapporteur : Jean-Luc GAUTRON

Après présentation des éléments budgétaires concernant le budget Déchets, il est proposé de valider le budget supplémentaire 2026 comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	Total BS + BP 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	735 250,00 €	0,00 €	735 250,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	227 150,00 €	0,00 €	227 150,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	567 343,00 €	60 000,00 €	627 343,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	15 000,00 €	17 000,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES			
<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 533 743,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>1 608 743,00 €</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	110 000,00 €	- €	110 000,00 €
023 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 257,00 €	309 047,26 €	322 304,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 657 000,00 €</b>	<b>384 047,26 €</b>	<b>2 041 047,26 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	Total BS + BP 2026
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00 €		5 000,00 €
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	1 635 000,00 €		1 635 000,00 €
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 000,00 €		2 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €		0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00 €		1 000,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 643 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 643 000,00 €</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	14 000,00 €		14 000,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00 €	384 047,26 €	384 047,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 657 000,00 €</b>	<b>384 047,26 €</b>	<b>2 041 047,26 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	Total BS + BP 2026
16 EMPRUNTS ET DETTES	21 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OPERATION N°41 - DECHETS	3 334 477,91 €	0,00 €	3 334 477,91 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>3 355 477,91 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 355 477,91 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	14 000,00 €		14 000,00 €
041 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	- €		- €
<b>TOTAL</b>	<b>3 369 477,91 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 369 477,91 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	Total BS + BP 2026
10 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	67 500,00 €		67 500,00 €
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	300 000,00 €		300 000,00 €
16 EMPRUNTS EN EUROS	2 878 720,91 €	-596 255,21 €	2 282 465,70 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €		0,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>3 246 220,91 €</b>	<b>- 596 255,21 €</b>	<b>2 649 965,70 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	110 000,00 €		110 000,00 €
041 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	- €		0,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>3 356 220,91 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 759 965,70 €</b>
021 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 257,00 €	309 047,26 €	322 304,26 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00 €	287 207,95 €	287 207,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 369 477,91 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 369 477,91 €</b>

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le budget déchets supplémentaire 2026 tel que présenté ci-dessus.

Rapport n° 10 : Approbation du budget supplémentaire ZAE 2026

Après présentation des éléments budgétaires concernant le budget ZAE, il est proposé de valider le budget supplémentaire 2026 comme suit :

<b>BUDGET ZONES D'ACTIVITES 2026</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	1 513 800,00 €	0,00 €	1 513 800,00 €
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	100,00 €	0,00 €	100,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 613 900,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 613 900,00 €</b>
<b>042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	5 370 770,00 €	- €	5 370 770,00 €
<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ</b>	- €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 984 670,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 984 670,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
<b>70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE &amp; VENTES</b>	105 000,00 €	0,00 €	105 000,00 €
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>205 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>205 000,00 €</b>
<b>042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	6 779 670,00 €	0,00 €	6 779 670,00 €
<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 984 670,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 984 670,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
<b>040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	6 779 670,00 €	- €	6 779 670,00 €
<b>001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>	- €	4 425 564,60 €	4 425 564,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 779 670,00 €</b>	<b>4 425 564,60 €</b>	<b>11 205 234,60 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Chapitre comptable	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
<b>16 EMPRUNTS ET DETTES</b>	1 408 900,00 €	4 425 564,50 €	5 834 464,50 €
<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 408 900,00 €</b>	<b>4 425 564,50 €</b>	<b>5 834 464,50 €</b>
<b>10 - Dotations et participations</b>	- €	0,10 €	0,10 €
1068 - Affectation du résultat	0,00 €	0,10 €	0,10 €
<b>040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	5 370 770,00 €	- €	5 370 770,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 779 670,00 €</b>	<b>4 425 564,60 €</b>	<b>11 205 234,60 €</b>

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le budget zones d'activités économiques supplémentaire 2026 tel que présenté ci-dessus.

Monsieur TURPAUD demande pourquoi il y a un tel déficit sur les piscines.

Monsieur DALLET souligne que les charges sont importantes malgré une fréquentation correcte. Pour autant, il indique que le déficit de fonctionnement est inférieur à celui des équipements d'autres territoires.

## Finances

### Rapport n° 11 : Avenant au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, exploitation des déchèteries

---

Le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, exploitation des déchèteries a pris effet en janvier 2025.

Le lot n°1, collecte des déchets ménagers a été notifié à l'entreprise SUEZ pour un montant estimatif de 2 599 604.00 € HT et le lot n°2, exploitation des déchèteries a été notifié à l'entreprise BRANGEON SERVICES pour un montant estimatif de 1 018 918.19 € HT.

Un avenant sans incidence financière doit être passé **pour les deux lots** concernant l'arrêt de l'indice « 1870 gazole » et son remplacement » :

*Considérant l'arrêt de l'indice de référence « 1870 Gazole », utilisé dans le cadre de la révision des prix du marché mentionné ci-dessus, il convient de lui substituer un nouvel indice, assorti d'un coefficient de raccordement.*

*À compter du 1er janvier 2026, l'indice retenu sera « 07221 FM », base 100 en 2025, avec application d'un coefficient de raccordement fixé à 1,38408.*

Un avenant en plus-value doit être passé pour le lot n°2, exploitation des déchèteries avec BRANGEON SERVICES :

*Compte tenu de la décision d'adapter les horaires d'ouverture des déchèteries durant la période estivale (du 15 juin au 15 septembre), afin de faire face aux fortes chaleurs et de préserver la santé des usagers ainsi que des agents, un ajustement financier s'avère nécessaire.*

*Cette adaptation des horaires génère 52h d'ouverture supplémentaire par rapport au marché initial, d'où une plus-value d'un montant forfaitaire de 176 € HT par mois. Soit un montant estimatif de 12 672.00 € HT jusqu'à la fin du marché (+ 1.23%)*

Pour répondre à Monsieur YOU, s'il y a eu des difficultés avec les nouveaux prestataires à l'occasion du renouvellement du marché de collecte, il n'y a pas aujourd'hui de difficultés majeures sur la collecte.

Monsieur YOU apprécie la qualité de l'accueil à la déchèterie de Saint-Fulgent.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avenant relatif à la substitution de l'indice arrêté pour les deux lots et à la plus-value estimative de 12 672.00 € HT pour le complément d'heure d'ouverture pour le lot n°2, exploitation des déchèteries,
- D'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer toutes les pièces du marché.

## Jeunesse

### Rapport n° 12 : Argent de poche

---

Madame DUPREY explique que lors des forums « Job d'été » organisés en avril 2025 et avril 2026 ont révélé le fait que les jeunes mineurs étaient nombreux à être disponibles et motivés pour travailler l'été mais qu'en retour peu de propositions concrètes existaient pour eux.

#### 2) Présentation du dispositif

Argent de poche est destiné aux jeunes de 15 à 17 ans (à partir du jour des 15 ans jusqu'à la veille des 18 ans). Il consiste à effectuer des petits chantiers de proximité par demi-journée et de recevoir, en contrepartie une indemnisation d'une valeur de 15 euros par chantier réalisé. Les jeunes participants doivent être domiciliés sur une des communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Cette première expérience dans la vie active revêt un caractère éducatif et formateur pour les jeunes visant à :

- Valoriser l'engagement des jeunes et leur participation à la vie locale,
- Permettre aux jeunes de découvrir le monde du travail et des missions de la collectivité,
- Responsabiliser les jeunes et leur permettre de prendre des initiatives,
- Permettre aux jeunes de disposer d'argent de poche en échange des missions effectuées.

L'encadrement sera assuré par les agents de la Communauté de communes issus des différents services de la collectivité. Chaque chantier « Argent de poche » sera encadré par un adulte référent pédagogue et technique.

Les travaux confiés aux jeunes peuvent concerner : l'aide à l'archivage, l'entretien/nettoyage de locaux, l'inventaire de matériel... Ces missions ne sont en aucun cas une substitution à un emploi. Elles doivent viser à l'amélioration du cadre de vie et être d'utilité collective.

Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires sur des ½ journées. Une indemnisation d'une valeur de 15 euros (en chèques CADHOC) par ½ journée sera versée à chaque jeune participant. Les chantiers durent 3h.

Après réception du dossier complet et étude des candidatures, les services de la Communauté de communes avertiront par mail le jeune et son responsable légal pour accepter ou non le jeune sur un chantier. Les candidats acceptés recevront ensuite les précisions de la mission retenue, les horaires et lieu du chantier.

Pour ce faire, une enveloppe de 210 € en chèque CADHOC serait nécessaire, permettant d'accompagner 14 jeunes (15 € x 14 jeunes) dans ce dispositif cet été 2026.

Madame FROUIN demande pourquoi la collectivité a choisi des chèques CADHOC et non pas des virements bancaires.

Madame DUPREY répond que tous les jeunes n'ont pas de compte bancaire, d'où ce moyen de paiement qui leur permet de le dépenser immédiatement.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

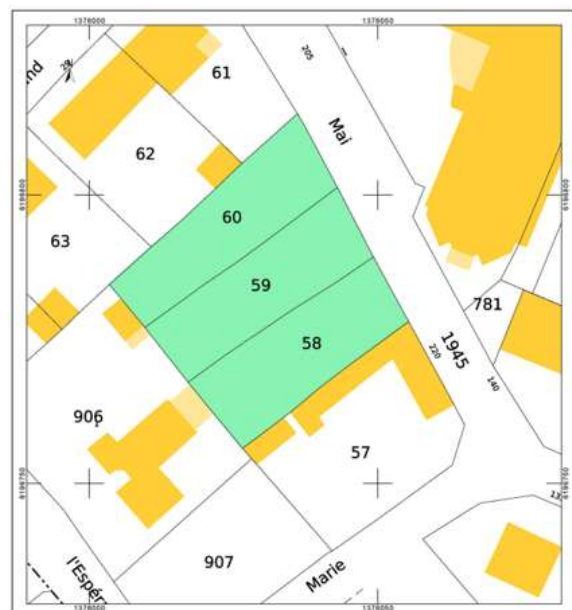
- De valider le dispositif avec les conditions exposées ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget pour la mise en œuvre de ce programme,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer l'ensemble des documents relatifs au dossier.

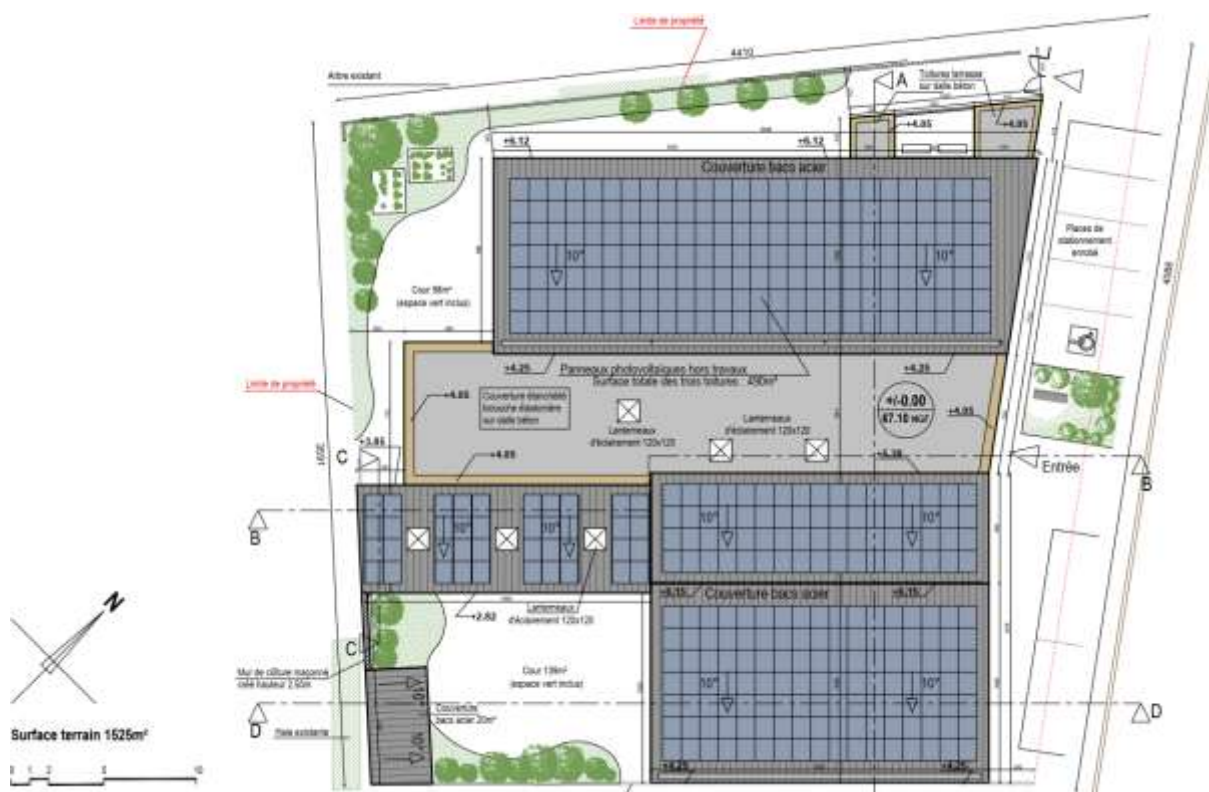
## Environnement - PCAET

### Rapport n° 13 : Convention de transfert de gestion de la toiture du pôle enfance jeunesse situé sur la commune de Chavagnes en Paillers en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur bâtiment

La commune de Chavagnes-en-Paillers souhaite construire un pôle enfance jeunesse sur les parcelles cadastrées AB 28, 59 et 60, rue du 8 mai 1945.

La création de cet équipement communal représente une opportunité d'implanter une centrale photovoltaïque sur toiture, dont la production est estimée à 89,55 KWc (Kilo Watt Crête), soit la consommation de 19 foyers.





Cependant, la création et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque doit être réalisée par la société « Energie en Pays de Saint-Fulgent les Essarts », dont la communauté de communes est actionnaire.

Afin de pouvoir concrétiser cette opération et procéder aux travaux de construction de l'ombrière, la commune doit donc transférer la gestion de toiture du bâtiment à la communauté de communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts.

Ce transfert de gestion nécessite la signature d'une convention entre la commune de Chavagnes en Paillers d'une part et la communauté de communes d'autre part. D'une durée indéterminée, cette convention prévoit le versement d'une indemnité annuelle par la communauté de communes au profit de la commune de Saint Fulgent d'un montant de quatre-vingt-huit euros, majoré du taux de TVA en vigueur.

La signature de cette convention constitue une étape préalable indispensable permettant la réalisation de l'opération dans les meilleures conditions, en fixant les droits et les obligations de chacune des parties.

Monsieur GRAVELEAU informe que le projet est situé en face du collège Sainte-Marie. Le bâtiment sera livré fin octobre.

Monsieur GAUVRIT s'interroge sur la présence des arbres et notamment leur hauteur. Il serait dommage que ces derniers fassent de l'ombre sur les panneaux.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de transfert de gestion de la toiture du pôle enfance jeunesse situé sur la

commune de Chavagnes en Paillers en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur BELY sort de la salle.

## Environnement - PCAET

### Rapport n° 14 : Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la toiture du pôle enfance jeunesse sur la commune de Chavagnes-en-Paillers

---

#### Préambule :

*Dans le cadre d'une convention précédemment établie, la commune de Chavagnes en Paillers a transféré à la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent les Essarts la gestion de la toiture du pôle enfance-Jeunesse, dans le but de construire et d'exploiter une centrale photovoltaïque d'une puissance estimée de 128,16 KWC. Ce projet est situé rue du 8 mai 1945, sur les parcelles cadastrées AM 58, 59 et 60.*

Cette étape préalable accomplie, il convient dorénavant d'établir une nouvelle convention dont les signataires sont la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent les Essarts et la SAS Energie en Pays de Saint-Fulgent les Essarts, en présence de la commune de Chavagnes en Paillers.

Cette convention a pour objectif d'autoriser l'occupation temporaire de la toiture du pôle enfance jeunesse au bénéfice de la SAS pour une durée de 25 ans, et de fixer les modalités de réalisation et de gestion du projet.

Elle prévoit notamment que La SAS Energie en Pays de Saint-Fulgent les Essarts assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés sur le site dans le cadre de la réalisation de la Centrale. Elle se chargera également de toutes les formalités administratives permettant le déroulement du projet dans les meilleures conditions.

La SAS assurera de plus l'entretien, la maintenance et l'exploitation des installations de production.

Cette convention prévoit le versement d'une indemnité annuelle par la SAS Energie en Pays de Saint-Fulgent les Essarts au profit de la Communauté de communes d'un montant de quatre vingt huit euros.

L'énergie produite par l'ombrière sera commercialisée par la SAS, et injectée sur le réseau public de distribution.

A titre d'information, les caractéristiques techniques de la centrale et le plan de financement prévisionnel sont présentés ci-dessous :

Caractéristiques techniques de la centrale	
Orientation	Est / Sud Est
Inclinaison	10 °
<b>Puissance</b>	<b>89,55 kWc</b>
Productivité	1 108 h
Energie produite	99 MWh
Equivalent en consommation / foyer	19 foyers
Tarif d'achat (non bloqué)	112,6 €/MWh
<b>CAPEX prévisionnel SSP</b>	<b>68 k€ HT</b>
dont dette	55 k€ HT
dont Associés	14 k€ HT
<b>Reste à charge Collectivité</b>	<b>0 k€ HT</b>
dont coût Auvent à charge Collectivité	0 k€ HT
dont Soutie versée par la SSP	0 k€ HT

Pour répondre à Monsieur TURPAUD, la production sera rejetée directement dans le réseau public. A terme, la SAS étudiera l'opportunité de réaliser de l'auto-consommation comme cela se pratique à Aquabulles. Le prix de vente est actuellement de 112 €.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la SAS Energie en Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts pour l'occupation temporaire de la toiture du pôle enfance jeunesse ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

## Administration générale

### Rapport n° 15 : Désignation de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants à la commission intercommunale des Impôts Directs

En application des articles 1504, 1505 et 1517 du Code Général des Impôts (CGI), la commission intercommunale des impôts directs se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Le Conseil communautaire doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- De 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires,
- De 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Avoir 18 ans au moins ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être familiarisées avec les circonstances locales ;

- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières, cotisation foncière des entreprises).

Les communes du territoire doivent donc proposer 40 personnes.

**Par rapport à cette liste de contribuables, la Direction Générale des Finances Publiques désigne les dix commissaires titulaires et les dix commissaires suppléants de la CIID. Le président est membre de droit de la CIID.**

	Titulaires		Suppléants	
	nom	prénom	nom	prénom
Chavagnes-en-Paillers	DURET	Vincent	RAVON	Nicolas
Chavagnes-en-Paillers	DURET	Frédéric	GRAVELEAU	Franck
Essarts-en-Bocage	MINGUET	Marie-Anne	ROUX	Régine
Essarts-en-Bocage	SOULARD	Antoine	SELLIER	Marie-Noëlle
L'Oie	CROSSOUARD	Joël	PIET	Gérard
Chauché	BONNAUD	Alain	MIGNET	Thierry
Chauché	MERLET	Christian	GRIS	Christopher
La Merlatière	LERMITE	Annie	RICHARD	Delphine
La Merlatière	PARPAILLON	Sébastien	PAQUEREAU	Michaël
Les Brouzils	DUPREY	Émilie	LACREUSE	Isabelle
Les Brouzils	LAUTRU	Sonia	GUICHETEAU	Mélanie
La Copechagnière	SALLÉ	Damien	CHUPIN	Nicolas
Saint-Fulgent	GAUTRON	Jocelyne	DURANDET	Sylvie
Saint-Fulgent	GODARD	Jean-Baptiste	DECRON	Thierry
La Rabatelière	LECLERCQ	François	GILBERT	Sylvie
Bazoges-en-Paillers	YOU	Jean-François	BOUDAUD	Cyrille
Sainte-Florence	CHATAIGNER	Damien	BOSSARD	Anaïs
Sainte-Florence	DUCEPT	Sophie	ROMAIN	Coralie
Saint-André-Goule-d'Oie	FONTENY	Natacha	ROUSSELOT	Catherine
Saint-André-Goule-d'Oie	CARTEAU	Anthony	ANNEREAU	Jean-Jacques

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la liste des contribuables proposée par les communes membres.**

## Rapport n° 16 : Désignation d'un représentant au conseil d'administration du CPIE

---

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Sèvre et Bocage, association Maison de la Vie Rurale basée à Sèvremont, est gouvernée par 3 collèges :

- Collège A, représentants des collectivités territoriales
- Collège B, représentants des associations et des entreprises,
- Collège C, représentants de ses adhérents

Ses missions :

- apporte à tous des clés de compréhension des **enjeux de transitions** à l'échelle locale
- **accompagne tous ceux qui souhaitent agir** et adapter leurs pratiques aux nouveaux enjeux environnementaux
- **initie des projets** en faveur de l'environnement et de la durabilité du territoire en associant les acteurs concernés
- **anticipe l'avenir** et les questions environnementales et sociétales qui se poseront demain

Exemple d'intervention : expertise environnementale pour une parcelle boisée ZA de la Mongie à Essarts-en-Bocage.

Dans le cadre du renouvellement de sa gouvernance, le CPIE propose à la Communauté de communes d'intégrer le collège A en désignant un représentant.

Monsieur RATOUIT se propose pour siéger à cette instance.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-Pierre RATOUIT représentant pour siéger au collège A « collectivités territoriales » du CPIE.**

## Rapport n° 17 : Désignation de 2 représentants à la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Âgées

---

Le Département a institué une Conférence des Financeurs de la Prévention de la perte d'autonomie des Personnes âgées. Cette instance répond à la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015 qui permet de renforcer les droits des personnes âgées en perte d'autonomie.

Cette instance, présidée par le Conseil départemental, doit permettre de dégager un programme de financement des actions individuelles et collectives de la perte d'autonomie. Elle doit aussi fédérer à travers des actions et des stratégies tous les acteurs du secteur.

Cette assemblée se réunira 4 fois par an. Le département sollicite chaque Communauté de communes pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Emilie DUPREY représentante titulaire et Blandine DRAPEAU représentante suppléante pour siéger à la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Âgées.**

## Administration générale

### Rapport n° 18 : Election du représentant siégeant à la Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques du SYDEV

---

Conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SYDEV a créé, par délibération du Comité syndical n°DELO41CS280915 en date du 28 septembre 2025, une Commission consultative visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, à mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et à faciliter l'échange de données. : la Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques (CCCPE).

Selon les termes de l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), cette commission comprend un nombre égal de délégués du SYDEV et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale, soit 20 délégués du SYDEV, 19 représentants des EPCI vendéens et 1 représentant de la Commune de l'Île d'Yeu compte tenu de sa particularité.

Elle est présidée par le président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres.

Chaque communauté de communes ou d'agglomération doit donc désigner **un délégué** pour la représenter au sein de la CCCPE.

Le délégué est élu par le conseil communautaire à la majorité absolue. Toutefois, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En application de l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination de son représentant.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, nomme Hugo FRANÇOIS, déjà délégué au SyDEV pour représenter la communauté de communes Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques (CCCPE).

## Administration générale

### Rapport n° 19 : Désignation des délégués du Fonds Départemental d'Action Sociale

---

Association paritaire issue de la loi 1901, le Fonds Départemental d'Action Sociale (FDAS) accompagne, depuis 1973, les collectivités de Vendée dans la mise en œuvre d'une action sociale de qualité au bénéfice des personnels territoriaux.

Les statuts de l'association stipulent que chaque Etablissement de Coopération Intercommunale de Vendée doit procéder à la désignation de délégués du FDAS, après chaque élection municipale, de la manière suivante :

- **Collège des Elus :**

Selon la géographie intercommunale, quatre délégués sont désignés :

- Deux élus communautaires ;
- Deux élus, n'exerçant pas de mandat communautaire, représentants d'une commune, d'un autre établissement public ou d'une autre personne morale adhérents du FDAS.

- **Collège des Agents :**

Selon la géographie intercommunale, quatre délégués sont désignés prioritairement parmi les correspondants FDAS.

Les délégués, intéressés par l'action sociale et l'amélioration des conditions de vie des personnels territoriaux, siègent au sein de l'Assemblée Générale du FDAS et participent pleinement à la vie de l'association.

Compte tenu de ces informations, il est proposé de désigner :

Collège des Elus :

- Délégué 1 : Natacha FONTENY, conseillère communautaire,
- Délégué 2 : Emmanuelle ROUX, adjointe à la mairie de Saint-Fulgent,
- Délégué 3 : Blandine DRAPEAU, adjointe à la mairie d'Essarts-en-Bocage,
- Délégué 4 : Émilie DUPREY, Maire des Brouzils

Collège des Agents :

- Délégué 1 : Céline LAINÉ du CIAS du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts,
- Délégué 2 : Perrine FAVREAU de la mairie des Brouzils,
- Délégué 3 : Karine LOUINEAU de la mairie de Saint-André-Goule-d'Oie,
- Délégué 4 : Adélaïde BRETIN de la mairie de Chauché.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne 4 délégués pour représenter le collège des élus :

- Délégué 1 : Natacha FONTENY, conseillère communautaire,
- Délégué 2 : Emmanuelle ROUX, adjointe à la mairie de Saint-Fulgent,
- Délégué 3 : Blandine DRAPEAU, adjointe à la mairie d'Essarts-en-Bocage,
- Délégué 4 : Émilie DUPREY, Maire des Brouzils

et 4 délégués pour siéger au collège des agents.

- Délégué 1 : Céline LAINÉ du CIAS du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts,
- Délégué 2 : Perrine FAVREAU de la mairie des Brouzils,
- Délégué 3 : Karine LOUINEAU de la mairie de Saint-André-Goule-d'Oie,
- Délégué 4 : Adélaïde BRETIN de la mairie de Chauché.

## Ressources Humaines

### Rapport n° 20 : Intervention musique et danse en milieu scolaire au titre de l'année 2026/2027

---

Considérant que durant l'année scolaire 2025-2026, 16 écoles du territoire du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts ont bénéficié des Interventions Musique et Danse en Milieu Scolaire (IMS) en collaboration avec le service Culture Jeunesse du Conseil Départemental de la Vendée.

Considérant que depuis 2016, le Département est au côté des collectivités qui le souhaitent dans l'organisation des IMS : recherche d'intervenants qualifiés, recensement des besoins des écoles, répartition des intervenants sur le territoire, habilitation de l'Education Nationale, préparation des contrats, élaboration des plannings et contrôle pédagogique des intervenants, etc.

Considérant que la Communauté de communes quant à elle, prend en charge la rémunération des intervenants, ce qui a représenté un budget de 26 200 € l'année passée.

Considérant que par courrier du 30 avril 2026, le Président de la Commission Culture, Tourisme, Patrimoine, Relations Internationales du Conseil Départemental de la Vendée invite la

Communauté de communes à délibérer pour maintenir l'aide organisationnelle du Département.

Considérant que, dans un souci d'homogénéité et d'égalité entre les territoires, l'aide organisationnelle du Département s'inscrit dans le cadre suivant :

- Interventions en musique et en danse pour les élèves du cycle 2 (CP – CE1 – CE2) et de cycle 3 (CM1 et CM2), à raison de 8 séances d'une heure par classe sur l'année scolaire, uniquement sur le temps scolaire et en présence de l'enseignant responsable de la classe.
- Interventions proposées dans la limite des disponibilités des intervenants susceptibles de répondre aux besoins exprimés par les écoles.
- Rémunération brute minimum appliquée aux intervenants à compter de la rentrée 2026 de 32,40 € par heure, majorée de 3,70 € en cas de déplacement de l'intervenant à plus de 30 km de sa résidence familiale.

Considérant que, par ailleurs et depuis 2017, la Communauté de communes accorde une heure complémentaire, en plus des huit séances d'une heure par classe, afin que chaque intervenant puisse échanger avec les professeurs des écoles sur le projet pédagogique et le bilan.

[Pour répondre à Monsieur MERLET, seule l'école des Tilleuls des Brouzils n'a pas participé en 2025/2026. Ce sont donc 16 écoles du territoire qui ont pu bénéficier de ce programme.](#)

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De reconduire l'action musique et danse en milieu scolaire et de solliciter l'aide organisationnelle du Département de la Vendée pour les interventions musique et danse en milieu scolaire, au titre de l'année 2026 / 2027,
- D'autoriser le Président à créer les postes non permanents correspondants,
- D'autoriser le Président à recruter les intervenants musique et danse autant que de besoins au taux horaire brut de 32,40 € et de 36,10 € en cas de déplacement à plus de 30 kilomètres de la résidence familiale de l'intervenant.

**Administration générale**

## Rapport n° 21 : Décisions du Président

---

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a donné délégation au Président pour prendre certaines décisions.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil communautaire des décisions prises en vertu de cette délégation.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL 2026				
N°	Objet de la décision	Attributaire	Montant HT	Date décision
106	Attribution du marché relatif à la déconstruction de bâtiments existants en vue de la construction d'une maison de santé à Saint-Fulgent	SOFULDEC_Saint-Fulgent ADS_La Chaize-le-Vicomte	45 000,00 €	30/04/2026
107	Attribution marché réalisation d'une étude géotechnique construction d'une maison de santé à Chavagnes-en-Paillers	EREMASOL_La Roche-sur-Yon	7 005,00 €	30/04/2026
108	Attribution maché pour l'exploitation des installations de chauffage, ECS, ventilation et climatisation des bâtiments intercommunaux (4 ans)	FAUCHET_La Verrie	139 674,73 €	04/05/2026
109	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâti ancien en 3 logements sociaux à Chavagnes-en-Paillers	ORIGAMI Architecte de Montaigu (Architecte DPLG, OPC), BARRE de la Roche sur Yon (Economiste), FIB de la Roche sur Yon (BET Fluides) et AREST du Bignon (BET Structure),	Taux rémunération : 9 % Montant prévu : 395 000 € HT Forfait prov : 35 550 € HT	05/05/2026
110	Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés au lieu-dit la Basse Clavelière à Saint-Fulgent	groupement d'entreprises SOFULTRAP de Saint-Fulgent (85) / AREHA de Heric (44) / France DESAMANTAGE de Toutlemonde (49),	279 959,08 € HT EU : 158 422,74 € HT EP : 121 536,34 € HT	05/05/2026
122	Attribution de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre et prestations annexes pour des opérations d'infrastructures sur le territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts (3 ans)	GEOUEST_La Roche-sur-Yon	150 600,00 €	11/05/2026
123	Attribution du marché pour la réfection de la terrasse bois du siège social de la Communauté de communes	GODARD_Saint-Fulgent	6 161,33 €	13/05/2026
124	Attribution de marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées situés rue des Chênes à l'Oie (taux rémunération 14,81% sur un montant estimatif de travaux 71 505 € HT)	Verdi ingenierie Sud-Ouest_La Roche-sur-Yon	10 590,00 €	13/05/2026

## Administration générale

### Rapport n° 22 : Décisions du Bureau

Par délibération du 9 avril 2026 et conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau pour prendre certaines décisions.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil communautaire des décisions prises en vertu de cette délégation.

111	Décision	Bureau	30/04/2026	Retrait de la délégation du droit de préemption urbain sur un secteur d'intervention de l'EPF de Vendée – Commune de Saint-André-Goule-d'Oie
112	Décision	Bureau	30/04/2026	Délégation partielle du droit de préemption urbain sur un secteur d'intervention de l'EPF de Vendée – Commune de Saint-André-Goule-d'Oie
113	Décision	Bureau	30/04/2026	Mise en place d'une convention d'étude avec l'EPF de la Vendée – Commune d'Essarts en Bocage
114	Décision	Bureau	30/04/2026	Attribution des primes « Propriétaires bailleurs »
115	Décision	Bureau	30/04/2026	Attribution des primes « Mise en conformité des assainissements non collectifs »
116	Décision	Bureau	30/04/2026	Attribution de primes « Rénovation des façades »

117	Décision	Bureau	30/04/2026	Attribution des primes « Rénovation énergétique – Ticket d'entrée »
118	Décision	Bureau	30/04/2026	Attribution des primes « Rénovation accessible »
119	Décision	Bureau	30/04/2026	Attribution des primes « Bonus Etiquette A, B »
120	Décision	Bureau	30/04/2026	Attribution des primes « Rénovation énergétique – Energies renouvelables »
121	Décision	Bureau	30/04/2026	Attribution des primes « Rénovation énergétique – Matériaux biosourcés »

174	Décision	Bureau	19/05/2026	Aides vélo
-----	----------	--------	------------	------------

Monsieur BÉLY regagne la salle.

## Questions diverses

### Rapport n° 23 : Agenda

Mardi 9 juin	18h30 Salle du conseil	Commission environnement, mobilités, déchets
Jeudi 11 juin	18h30 Salle Puy Greffier Plessis Richard – Saint-Fulgent	Bureau
Mardi 16 juin	18h30 Salle du conseil	Conseil d'exploitation assainissement et cycle de l'eau
Jeudi 18 juin	18h30 Salle du conseil	Bureau « spécial pacte gouvernance »
Mardi 23 juin	18h30 Salle du conseil	Commission Aménagement-urbanisme-habitat (spéciale ADILE)
Mercredi 24 juin	18h30 Salle du conseil	Commission sports
Jeudi 25 juin	18h30 Salle du conseil	Conseil communautaire
Mardi 7 juillet	18h30	Commission économique-emploi-formation- agriculture
Jeudi 9 juillet	18h30 Salle du conseil	Commission petite enfance-parentalité
Mardi 1 <sup>er</sup> septembre	18h30 Salle du conseil	Commission finances
Jeudi 10 septembre	18h30 Salle du conseil	Bureau
Jeudi 24 septembre	18h30 Salle du conseil	Conseil communautaire
Mardi 29 septembre	18h30 Salle du conseil	Commission économique-emploi-formation- agriculture
Jeudi 1 <sup>er</sup> octobre	18h30 Salle du conseil	Commission sports

Mardi 6 octobre	18h30 Salle du conseil	Commission économique- emploi-formation- agriculture
Jeudi 22 octobre	18h30 Salle du conseil	Bureau
Jeudi 5 novembre	18h30 Salle du conseil	Conseil communautaire
Mardi 10 novembre	18h30 Salle du conseil	Commission Aménagement- urbanisme-habitat
Mardi 1 <sup>er</sup> décembre	18h30 Salle du conseil	Commission économique- emploi-formation- agriculture
Jeudi 3 décembre	18h30 Salle du conseil	Bureau
Mardi 15 décembre	18h30 Salle du conseil	Commission Aménagement- urbanisme-habitat
Jeudi 17 décembre	18h30 Salle du conseil	Conseil communautaire

Concernant l'opération « brocante aux matériaux » du vendredi 12 juin 2026, Monsieur DALLET précise que les matériaux proviennent essentiellement de dons d'entreprises et d'associations.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

Le Président,  
Jacky DALLET



Le Secrétaire de séance  
Lydie FROUIN  
*Validé le 6 juin 2026*